

PREFECTURE DE LA VIENNE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2017-DRCLAJ/BUPPE-108 en date 17 juillet 2017, une enquête publique est ouverte pendant 30 jours du **lundi 18 septembre 2017 à 9 heures** au **mardi 17 octobre 2017 à 17 heures 30**, dans la commune de Cissé, sur la demande d'autorisation présentée par Monsieur le gérant de la SARL EURO-AGRI, pour l'exploitation d'un stockage de céréales en silos verticaux par extension d'une activité existante au lieu-dit "Les Cluzeaux", commune de Cissé, activité qui relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de l'installation comportant notamment une étude d'impact et un avis de l'autorité environnementale sera déposé à la mairie de Cissé afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie :

- le lundi, mardi et jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30,
- le mercredi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
- le vendredi de 9 h à 17 h.

Monsieur Jacky VICTOT, Ingénieur Commercial, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif en date du 19 mai 2017, recevra en personne à la mairie de Cissé les observations du public :

- le lundi 18 septembre 2017 de 9 heures à 12 heures,
- le jeudi 28 septembre 2017 de 14 heures à 17 heures,
- le vendredi 6 octobre 2017 de 14 heures à 17 heures,
- le lundi 9 octobre 2017 de 9 heures à 12 heures,
- le mardi 17 octobre 2017 de 14 heures 30 à 17 heures 30.

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions par lettre adressée pendant toute la durée de l'enquête au commissaire-enquêteur à la mairie de de Cissé, siège principal de l'enquête, **2, rue du Plat d'Etain 86170 CISSE** ainsi qu'à l'adresse électronique suivante : **pref-enquetes-publiques@vienne.gouv.fr**.

Le dossier et les informations relatives à l'enquête publique seront également consultables sur le site internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - industrielles ») ainsi qu'à la préfecture de la Vienne (place Aristide Briand 86000 POITIERS de 8 h 45 à 17 h) sur un poste informatique.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Vienne – Bureau de l'Utilité Publique et des Procédures Environnementales et à la Mairie de Cissé, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés et mis à la disposition du public pendant un an sur le site internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - industrielles »).

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté du Préfet de la Vienne.

Des informations pourront être demandées auprès du gérant de la SARL EURO-AGRI 8, route de la Gannerie 86170 CISSE.